



**CONSENSUS OSC DE SIEM REAP
relatif au
CADRE INTERNATIONAL
POUR L'EFFICACITÉ DE LA CONTRIBUTION DES OSC AU
DEVELOPPEMENT**

**APPROUVÉ PAR LA DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU
FORUM SUR L'EFFICACITÉ DU DÉVELOPPEMENT DES OSC
TENUE À SIEM, REAP, CAMBODGE, LES 28 ET 29 JUIN 2011**

CHAPITRE I INTRODUCTION

Un engagement à renforcer l'efficacité de la contribution de la société civile au développement...

Des millions d'organisations de la société civile (OSC) de par le monde concourent au développement de manière singulière et cruciale par leur action innovante de changement et de transformation sociale. Et cela ne date pas d'hier : les OSC soutiennent des communautés de base qui mènent leurs propres initiatives de développement ; elles sont à la fois des donateurs et des praticiens du développement ; elles favorisent l'innovation et la connaissance du développement ; elles s'emploient à sensibiliser et à accroître la solidarité mondiale, par-delà les frontières nationales ; elles mènent des actions de plaidoyer et cherchent à instaurer un dialogue politique ouvert à tous, avec les gouvernements et les bailleurs afin d'unir leurs forces au service du développement.

Conscientes de leurs apports mais aussi de leurs faiblesses et des défis auxquels elles s'exposent en tant qu'acteurs du développement, les OSC se sont engagées à prendre des mesures afin de s'améliorer et de rendre pleinement compte de leurs pratiques de développement. Le *Forum ouvert sur l'efficacité de la contribution des OSC au développement*, qui est un processus mondial et entièrement participatif mené par les OSC, a déterminé la vision et les principes essentiels qui définissent et guident une pratique de développement efficace des OSC.

En septembre 2010, plus de 170 représentants d'OSC venus de 82 pays se sont réunis à Istanbul (Turquie) afin d'examiner et d'adopter à l'unanimité les **Principes sur l'efficacité de la contribution des OSC au développement**, (voyez l'annexe 1). Ces *Principes d'Istanbul* sont le fruit d'une vaste consultation menée auprès de milliers d'OSC dans plus de 70 pays et secteurs.

Les huit *Principes d'Istanbul* tiennent compte de la diversité des OSC, en termes de vision, de mandat, d'approche, de relation et d'impact des actions de développement. Compte tenu de la grande diversité thématique et géographique des OSC, les *Principes d'Istanbul* doivent être mis en œuvre selon des modalités judicieuses, mais adaptées à la situation de chaque secteur ou contexte local dans lequel opère chaque OSC.

Les *Principes d'Istanbul* constituent l'épine dorsale du cadre international sur la *sur l'efficacité de la contribution des OSC au développement*, adopté en juin 2011 par la Deuxième Assemblée mondiale, tenue à Siem Reap (Cambodge). Ce *Cadre* explique aux OSC comment interpréter et aligner leurs pratiques sur les *Principes d'Istanbul*, en fonction de leur conjoncture locale et sectorielle. Le « Kit de mise en œuvre des Principes d'Istanbul », avec ses conseils et ses indicateurs plus précis, permettra aux acteurs de la société civile d'adapter et d'appliquer le *Cadre* à la réalité quotidienne de leur organisation et de leurs programmes.

En tant qu'acteurs du développement, les OSC sont largement tributaires du contexte dans lequel elles opèrent. Les politiques et les pratiques de tous les gouvernements, y compris quand ils agissent en tant que donateurs, influencent et conditionnent la capacité des OSC à s'engager dans le développement. Dans les faits, les OSC ne pourront avancer dans la mise en œuvre des *Principes d'Istanbul* que si les gouvernements créent des conditions propices pour ce faire, en élaborant des politiques, des lois et des réglementations conformes à ces principes.

Lors du 3^{ème} Forum de haut niveau (FHN) d'Accra, en 2008, les gouvernements se sont engagés « à œuvrer avec les OSC à l'instauration de conditions propices à une maximisation de leur contribution au développement ». Depuis, de nombreuses OSC des pays donateurs comme des pays en développement ont ressenti une détérioration de leurs conditions de travail. Le *Forum ouvert* se félicite par conséquent du travail accompli par l'Équipe spéciale plurilatérale sur *l'efficacité de la contribution des OSC au développement*, sur les questions liées à l'environnement favorable et sur les principales conclusions qui en découlent en vue de la préparation du 4^{ème} Forum de haut niveau de Busan, toute cette production contribuant de manière positive à construire et renforcer les conditions propices à la contribution des OSC au développement.

Ce cadre international sur *l'efficacité de la contribution des OSC au développement*, forme le socle à partir duquel les OSC, au travers de la *Plate-forme BetterAid*, peuvent collaborer et s'engager aux côtés de tous les acteurs de développement pour atteindre les objectifs du 4^{ème} FHN prévu à Busan.

Le *Cadre* offre aux OSC, aux gouvernements des pays en développement, aux donateurs et aux autres acteurs de l'aide une nouvelle occasion de collaborer et de dégager des synergies pour soutenir les efforts déployés par les populations afin de se développer et de revendiquer leurs droits. Les OSC appellent tous les gouvernements participant au 4^{ème} FHN à reconnaître les résultats du *Forum ouvert* et à entériner les *Principes d'Istanbul* comme base incontournable de toutes leurs politiques d'engagement et d'appui à la société civile dans la sphère du développement.

Comprendre le développement pour appréhender l'efficacité du développement...

l'efficacité de la contribution des OSC au développement, se mesure à l'impact des actions qu'elles mènent en faveur du développement. Ces actions seront efficaces si elles génèrent un changement durable par rapport aux causes et aux symptômes de la pauvreté, des inégalités et de la marginalisation. Pour les OSC, l'efficacité du développement est liée à des processus de développement humains et sociaux aux facettes multiples, associant et mettant directement en capacité les populations pauvres, discriminées et marginalisées.

Les OSC ne suivent pas un modèle de développement unique, mais s'attachent aux personnes et aux organisations pour les mettre en capacité de choisir la voie de leur développement. Pour les OSC, l'efficacité du développement suppose un esprit ouvert aux nombreuses alternatives de

développement, de plus en plus inspirées par les droits de l'Homme, la durabilité environnementale (les limites de la Terre) et par la notion du *vivir bien* (« bien vivre ») des populations autochtones.

Qu'entend-on par organisations de la société civile ?

On peut définir les OSC comme englobant la totalité des organisations à but non lucratif et non étatiques, en dehors de la famille, dans lesquelles les gens s'organisent pour satisfaire des intérêts communs dans le domaine public. Cela couvre tout une gamme d'organisations qu'on peut regrouper en trois grandes catégories : les organisations mutualistes, les organisations basées sur la défense d'une cause particulière, et celles axées sur le service. On y compte les organismes communautaires et les associations villageoises, les groupes environnementalistes, les groupes de défense des droits de la femme, les associations d'agriculteurs, les organismes confessionnels, les syndicats, les coopératives, les associations professionnelles, les chambres de commerce, les instituts de recherche indépendants et les médias à but non lucratif.

(Groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide, Synthèse des enseignements et recommandations, août 2008)

Les personnes en situation de pauvreté et les populations marginalisées n'ont pas un accès égal aux ressources du développement. Cette inégalité persiste en raison de capacités et de financements limités pour le développement, mais aussi de la concentration des pouvoirs politiques et socio-économiques et d'obstacles à l'égalité des genres et aux droits des minorités. Une action de développement efficace implique donc que l'OSC fasse des choix et prenne parti, qu'elle s'engage directement auprès des populations en situation de pauvreté, en ne les considérant pas comme de misérables victimes, mais comme des acteurs et des promoteurs politiques de plein droit du développement.

Les OSC ont une vision du développement qui s'inspire de la diversité de leurs missions en tant qu'acteurs du développement, mais aussi en tant qu'OSC présentes dans la sphère du développement sans être des acteurs de l'aide (voyez l'Annexe 2 pour un résumé des missions des OSC dans la sphère du développement). Les OSC travaillent de plus en plus à renforcer l'expression des droits des populations affectées, plutôt qu'à répondre de manière caritative à des besoins et des désirs souvent déterminés de l'extérieur.

CHAPITRE II

LES PRINCIPES D'ISTANBUL POUR l'efficacité de la contribution des OSC la contribution des OSC au développement,

Préambule ...

Les organisations de la société civile sont une composante dynamique et essentielle de la vie démocratique du globe. Autogérées et volontaires, ces organisations s'efforcent d'être redevables et efficaces. Il est désormais établi que les OSC sont des acteurs du développement distincts et

Que sont les principes sur l'efficacité de la contribution des OSC au développement, ?

Les principes sur l'efficacité de la contribution des OSC au développement, sont des affirmations de valeurs et de qualités censées inspirer les relations politiques, socio-économiques et organisationnelles des OSC. Ce sont des références universelles pour les activités qu'elles mènent au service du développement et qui soulignent l'impact de ces actions sur les droits des populations pauvres, vulnérables et marginalisées. Compte tenu de la diversité des OSC, leur efficacité est largement tributaire du contexte, c.-à-d. de relations pertinentes par rapport au lieu, au secteur, à la gouvernance et aux relations de développement.

indépendants, dont le but est d'aider les populations pauvres et marginalisées à se développer. Catalyseurs de changement social, les OSC fédèrent des partenaires autour de valeurs partagées et d'intérêts communs.

Les OSC sont l'expression sociale de la diversité et de l'innovation dans les pratiques de développement. Elles y apportent toute la richesse de leurs valeurs organisationnelles, de leurs objectifs, de leurs formes d'engagement populaire, de leur connaissance du secteur, de leurs structures, de leurs pôles d'intérêts et de leurs ressources.

Le développement est un processus politique et social où la participation et l'engagement des populations à faire valoir

leurs droits sont aussi importants que les résultats obtenus. Les OSC sont donc aussi les protagonistes politiques d'un changement politique, des défenseurs et des fournisseurs de biens publics. Elles agissent collectivement ou en partenariat avec des communautés, d'autres OSC et divers acteurs de développement afin de compléter les efforts que les donateurs et les gouvernements des pays en développement déploient à de nombreux niveaux.

Les OSC entretiennent souvent des liens étroits et uniques avec des processus locaux, mais cherchent aussi à apporter des changements aux niveaux national et global. À la différence des partis politiques, des mouvements populaires et sociaux, qui peuvent aspirer à influencer le développement en décrochant un pouvoir politique formel, les OSC sont, pour la plupart, des acteurs politiques autonomes et non partisans de la sphère sociale, qui ne représentent que leur propre point de vue. Dans certains pays cependant, comme les Philippines, les OSC peuvent également être directement associées au système parlementaire.

Les actions menées par les OSC en faveur du développement se caractérisent par l'attachement à des processus politiques non violents. Le but primordial des OSC est de maximiser les résultats positifs, en restant fidèle au principe « ne pas nuire » (« do no harm »), vu l'ensemble des répercussions possibles de leurs actions de développement. Les OSC sont des acteurs de solidarité sociale, de service et de mobilisation, qui aident les populations à revendiquer leurs droits et à améliorer leurs conditions de vie. Leurs savoirs et leurs innovations enrichissent le dialogue politique public ; les OSC sont des donateurs qui trouvent et amplifient les ressources humaines et financières au service du développement.

Les OSC conjuguent leurs efforts, et les coordonnent parfois avec ceux du gouvernement, pour obtenir des résultats en terme de développement qui sont conformes aux normes internationales de droits de l'Homme. Ces normes accordent la priorité à la lutte contre les situations de discrimination, d'assujettissement, de pauvreté et d'inégalité. Dans bien des pays, les OSC occupent une place importante dans la défense de l'État de droit et la lutte contre le détournement des fonds publics. Expressions volontaires de l'action citoyenne, les OSC sont le baromètre d'un développement démocratique, ouvert à tous.

Ces caractéristiques des OSC en tant qu'acteurs distincts, indépendants et autonomes du développement – leur nature volontaire, diverse, non partisane, non violente, la collaboration pour le changement, le lien qu'elles établissent entre le processus de développement et ses effets ou ses résultats – ont percolé l'ensemble des consultations menées par le *Forum ouvert*. Les *Principes d'Istanbul* repris dans ce *Cadre* n'ont rien de neuf. Ils sont l'expression consensuelle de dizaines d'années d'expérience accumulée par les milliers d'OSC qui participent au *Forum ouvert* et à ses consultations. Elles reflètent le travail et la pratique des OSC dans des situations de paix et de conflit, dans divers domaines d'activité, de l'action auprès des communautés de base au plaidoyer politique, dans un continuum qui va de l'urgence humanitaire au développement sur le long terme.

Bien que les *Principes d'Istanbul* soient l'expression consensuelle des valeurs essentielles qui animent la pratique des OSC, ils ne peuvent tenir pleinement compte de la diversité numérique, géographique, des finalités et des défis des milliers d'OSC engagées dans l'action de développement.

Ils doivent être interprétés et appliqués en fonction du contexte local, national et organisationnel de chaque OSC.

Les *Principes d'Istanbul* ne cherchent pas non plus à dupliquer ou à remplacer des principes nationaux ou sectoriels ou des cadres de reddition de comptes déjà mis en place par les OSC. L'adoption des *Principes d'Istanbul* est au contraire un moyen de stimuler une réflexion structurée, une meilleure compréhension et une redevabilité au service d'une plus grande efficacité des OSC dans leur contribution au développement. Telle est la finalité des conseils dont est assorti chacun des principes repris dans ce *Cadre*, et sur lesquels revient de manière plus précise le « Kit de mise en œuvre » (des Principes d'Istanbul) qui l'accompagne.

Les Principes d'Istanbul : conseils pour la pratique des OSC...

1. Respecter et promouvoir les droits Humains et la justice sociale

Les OSC sont des acteurs du développement efficaces lorsqu'elles... développent et mettent en œuvre des stratégies, des activités et des pratiques qui promeuvent les droits des individus et plus généralement, les droits humains, notamment le droit au développement, à la dignité, au travail décent, à la justice sociale et à l'équité pour tous.

De nombreuses OSC ont adopté et mettent en œuvre une approche du développement fondée sur les droits humains. Pour mettre les populations en capacité de faire entendre leur voix et de faire valoir leurs droits, les OSC suivent des approches holistiques, en tenant les gouvernements pour pleinement responsables du respect, de la protection et de la jouissance des droits de tout un chacun. Ces approches s'attaquent aux causes systémiques de la pauvreté que sont les inégalités, la vulnérabilité, l'exclusion et les discriminations de toutes sortes. Les OSC se réfèrent à d'importants droits civils et politiques, aux droits économiques, sociaux, et culturels ainsi qu'aux normes internationales de droits de l'Homme qui découlent du système de droits de l'Homme des Nations unies, notamment à la Déclaration sur le droit au développement, à la Déclaration des droits de l'enfant, aux principales Conventions de l'Organisation internationale du travail, à la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et aux accords régionaux relatifs aux droits de l'Homme.

Conseils

- a) **Mettre en œuvre des approches de développement fondées sur les droits humains** dans tous les domaines du plaidoyer, dans l'analyse, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes et leur adjoindre des mécanismes de participation, de formation et de renforcement des capacités, ainsi qu'un dialogue politique ouvert à tous afin de demander des comptes aux gouvernements.
- b) **Préserver, soutenir et opérationnaliser les droits des populations affectées, et émanciper les femmes – souvent exclues – pour qu'elles puissent participer** à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des activités de développement menées par les OSC sous la conduite du pays.

- c) **Mettre les communautés affectées en (meilleure) capacité de participer au dialogue politique multilatéral**, en poursuivant et en favorisant, avec le gouvernement, les donateurs et d'autres acteurs de développement, des processus politiques ouverts à tous, sur la base du droit et des normes internationaux relatifs aux droits de l'Homme.
- d) **Suivre des approches permettant un consentement préalable, libre et éclairé** des communautés et des parties prenantes concernées, les informer de leurs droits et de leurs voies de recours légales et renforcer leur capacité à les exercer.
- e) **Définir des indicateurs mesurables** pour l'efficacité du développement, en fonction des normes internationales relatives aux droits de l'Homme et notamment à l'égalité des genres, aux droits de l'enfant, au handicap, au travail décent et aux moyens d'existence durables.

2. Donner corps à l'équité et à l'égalité des genres en soutenant les droits des femmes et des filles

Les OSC sont des acteurs du développement efficaces lorsqu'elles... promeuvent et pratiquent une coopération au développement où prend corps l'équité entre les genres, où se reflètent les préoccupations et le vécu des femmes, et qui soutient les efforts déployés par celles-ci pour jouir de leurs droits individuels et collectifs en participant au processus de développement en ayant été mises pleinement en capacité de le faire.

L'obtention de résultats de développement pérennes passe nécessairement par l'avènement de l'égalité des genres, en s'attelant aux rapports de force inégaux et en permettant aux femmes et aux filles d'exercer pleinement l'ensemble de leurs droits. La vulnérabilité et la marginalisation des femmes et des filles sont perpétuées par diverses formes de discrimination, dont la discrimination économique, les pratiques traditionnelles néfastes, l'exploitation sexuelle et la violence sexospécifique. L'émancipation des femmes par le biais de l'équité entre les genres permet aux femmes et aux filles d'avoir le même accès que les hommes aux opportunités, aux ressources et aux prises de décisions à tous les niveaux. Les femmes ne constituant pas une catégorie homogène, les OSC préconisent des approches différenciées, en vue de promouvoir l'émancipation, la sécurité et le bien-être des femmes, surtout des groupes de femmes marginalisées et défavorisées. Les OSC reconnaissent que les hommes et les garçons sont aussi des partenaires cruciaux, qui doivent être pleinement associés à cette entreprise.

Les OSC ne sont pas exemptes d'inégalités entre les hommes et les femmes ni de pratiques discriminatoires envers les femmes. Faire progresser l'équité entre les genres, c'est aller au-delà d'une simple amélioration des conditions de vie pratiques des femmes ; c'est corriger les inégalités de pouvoir qui existent entre les hommes et les femmes et s'attaquer aux lois, aux politiques et aux pratiques discriminatoires. La participation des femmes ne suffit pas en soi à garantir que leurs droits et leurs besoins seront mis en avant et défendus ni que les OSC changeront de culture pour avoir l'égalité des genres chevillée au corps. L'avènement de l'égalité des genres et l'émancipation des femmes passent, aux yeux de toutes les OSC, par l'inclusion explicite des droits et des opportunités des femmes et des filles, et pour beaucoup d'entre elles, par l'inclusion explicite de leurs droits en matière de santé reproductive. Les mouvements et organisations de femmes sont des acteurs essentiels du

développement et ont été une force de démocratisation et d'autonomisation des femmes particulièrement importante.

Conseils

- a) **Intégrer et appliquer l'égalité des genres et les droits des femmes dans les pratiques constitutives des OSC.** La culture organisationnelle doit tenir compte des traités et des accords internationaux pertinents, et en particulier de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDAW). Cette intégration de l'égalité des genres et des droits des femmes doit transparaître dans le mandat et les politiques des OSC, leur dialogue avec leurs homologues, dans l'allocation sexospécifique de leurs ressources humaines et financières et dans les programmes de renforcement des capacités destinés à leur personnel et à leurs homologues.
- b) **Prévoir des analyses et des indicateurs de genre ainsi que des données regroupées par genre dans les programmes des OSC** en veillant à ce que la planification, la mise en œuvre, le plaidoyer, le suivi et l'évaluation soient sous-tendus par des analyses de genre détaillées et par des indicateurs afférents à l'égalité des genres et aux droits des femmes et des filles.
- c) **Investir dans des partenariats qui accroissent les capacités en matière d'égalité des genres et de droits des femmes**, notamment via un appui substantiel aux mouvements et aux organisations de femmes. La participation et l'engagement des hommes et des garçons devraient être encouragés à ce niveau.
- d) **Créer les occasions d'une collaboration autour du dialogue politique multilatéral** afin de promouvoir des changements adaptés au contexte, qui garantissent les droits des femmes en matière de sexualité et de procréation, leur autonomie économique, leur leadership et un contrôle accru sur les ressources productives ainsi qu'une meilleure participation aux débats politiques pour y faire valoir leurs intérêts stratégiques.

3. Se concentrer sur la mise en capacité des personnes, l'appropriation démocratique et la participation

Les OSC sont des acteurs du développement efficaces lorsqu'elles... soutiennent une mise en capacité et une participation ouverte à tous, et surtout aux pauvres et aux marginalisés, pour qu'ils aient plus d'emprise (« appropriation démocratique ») sur les initiatives et les politiques de développement qui affectent leur vie.

Le développement est adéquat et efficace lorsqu'il s'ancre dans les droits, les priorités exprimées par les populations affectées et leur savoir local. Celles-ci sont les principales parties prenantes du développement. Les OSC doivent lutter pour les droits de l'Homme et des changements positifs, mais dans le respect des traditions et de la culture des communautés locales. Leurs activités de renforcement et d'autonomisation forment directement les capacités collectives des hommes et des femmes et leur pouvoir d'appropriation démocratique, en tant qu'acteurs de leur communauté ou de leur nation et en tant qu'individus revendiquant leurs droits. De ce fait, les populations concernées accroissent leur sphère d'influence, leur pouvoir de décision et leurs ressources, ainsi que leur emprise sur les facteurs qui conditionnent leur

existence et ce, sans violence. L'appropriation démocratique des politiques et du développement est particulièrement cruciale dans des situations de conflit et d'après-conflit. Lorsque des OSC rejoignent une initiative de développement du gouvernement, elles cherchent le moyen pour des hommes et des femmes de revendiquer et d'exercer leurs droits, tout en protégeant l'autonomie et l'espace politique des mouvements et des organisations populaires.

Conseils

- a) **Axer la programmation des OSC sur l'autonomisation et le renforcement des capacités des hommes et des femmes dont l'existence est directement affectée par les initiatives de développement.** Priorité doit être donnée au discours, aux propositions, aux préoccupations et aux actions de développement des personnes en situation de pauvreté (en accordant une attention particulière à l'inclusion des femmes, des filles, des peuples autochtones, des travailleurs, des personnes handicapées, des migrants et des populations déplacées) ainsi qu'aux mouvements sociaux qui représentent les populations défavorisées et marginalisées.
- b) **Promouvoir des approches participatives et partant de la base dans les prises de décision locales et démocratiques et accentuer l'engagement d'une multitude d'OSC locales.** Veiller à ce que les femmes aient leur mot à dire dans la définition des priorités des programmes nationaux et locaux.
- c) **Faire mieux entendre la voix des hommes et des femmes en situation de pauvreté, ou politiquement marginalisés, dans la définition, le plaidoyer et le suivi des politiques de développement,** grâce à un dialogue multipartite et au renforcement des OSC en tant qu'acteurs politiques non partisans du développement.
- d) **Considérer tous les intervenants du développement sur un pied d'égalité** quels que soient leur statut juridique, leur origine ethnique, leur sexe ou leur orientation sexuelle, leur handicap, leur parcours éducatif, leur milieu socioéconomique ou leur âge.
- e) **Sensibiliser l'opinion publique des pays donateurs à la réalité complexe du développement.** Agir pour le développement, c'est se montrer solidaire et accompagner le changement du côté des populations affectées et non le diriger en leur nom.
- f) **En tant que bailleurs de fonds, investir dans le renforcement des capacités et dans l'autodéveloppement durable des OSC pour assurer leur indépendance** en termes de gouvernance, de financement et de leadership dans la gestion des programmes et dans les actions plaidoyer menées avec d'autres acteurs du développement. Les femmes et les communautés marginalisées devraient en être les chefs de file.

4. Promouvoir un environnement durable

Les OSC sont des acteurs du développement efficaces lorsqu'elles... développent et mettent en œuvre des priorités et des approches qui promeuvent un environnement durable pour les générations présente et futures, en apportant notamment des réponses urgentes aux crises climatiques, et en accordant une attention particulière aux conditions socioéconomiques, culturelles et indigènes propices à une intégrité et à une justice écologiques.

Les droits de l'Homme des générations présentes et futures dépendent de trajectoires et de stratégies de développement dont toutes les actions gravitent autour de la durabilité, dans les limites des ressources de la Terre. Chacun est en droit de vivre et de travailler dans un environnement sain et durable. La complexité des défis environnementaux et la nécessité de prendre rapidement des mesures d'adaptation ou d'atténuation face au changement climatique supposent des capacités et des talents qui promeuvent des écosystèmes durables, le développement humain et qui associent toutes les populations concernées. Pour relever ces défis, il faut trouver des solutions innovantes et sensibles à la problématique environnementale ; des solutions qui se fondent sur les principes d'équité, la justice climatique et environnementale et la cohérence des politiques. Des millions d'hommes et de femmes, surtout dans les pays en développement, sont victimes de la dégradation de l'environnement et du changement climatique alors qu'ils ne sont nullement responsables des conditions ayant engendré une accentuation des crises climatiques et environnementales. Les OSC doivent explicitement accorder la priorité aux conditions socioéconomiques locales et à des approches culturelles et autochtones pour renforcer le bien-être, la biodiversité et la durabilité de leur pratique de développement.

Conseils

- a) **Inscrire explicitement les questions de durabilité environnementale dans les politiques des OSC, la planification des programmes, les processus de conception, l'engagement auprès du public et les actions de plaidoyer.** Veiller à l'intégrité écologique et environnementale sur le long terme, être à l'écoute et aux côtés des parties prenantes locales et reconnaître les rôles qu'hommes et femmes ont chacun à jouer dans la gestion de l'environnement.
- b) **Mettre en place des collaborations et des alignements stratégiques** entre les OSC qui participent à des initiatives écologiques et de développement. Renforcer la capacité des deux secteurs à promouvoir et à mettre en œuvre un développement durable et respectueux de l'environnement.
- c) **Promouvoir et respecter le droit de chacun à vivre et à travailler dans un environnement sain et soutenir les communautés autochtones dans leurs pratiques respectueuses de l'environnement.** Les actions et les stratégies de développement national et la responsabilité écologique individuelle doivent être prises en compte.
- d) **Promouvoir le droit** des personnes en situation de pauvreté et des groupes marginalisés (les paysans autochtones et les paysannes rurales, par exemple) **à l'eau, à la terre, à l'alimentation, à un abri et à un contrôle accru sur la gestion des ressources naturelles.** Il faut promouvoir leur participation active à la gouvernance de l'environnement et aux prises de décisions relatives à la gestion des ressources. Un dialogue plurilatéral doit être instauré afin de pouvoir demander des comptes aux gouvernements et au secteur privé.
- e) **Influencer les politiques et prendre des initiatives adaptées au contexte afin de réduire les effets négatifs du changement climatique, la perte de biodiversité et toutes les formes de dégradation et de contamination de l'environnement** (la terre et les ressources hydriques, par exemple). Les politiques et les initiatives devraient tenir compte des conditions socioéconomiques, culturelles et autochtones de justice et d'intégrité écologique, en fonction

des savoirs et de l'expérience des populations concernées.

5. Pratiquer la transparence et la redevabilité

Les OSC sont des acteurs du développement efficaces lorsqu'elles... ont une forme d'organisation qui témoigne d'un engagement durable envers la transparence, la redevabilité plurielle et l'intégrité dans leur fonctionnement interne.

La transparence, la responsabilité mutuelle, d'autres formes de redevabilité et des pratiques internes démocratiques renforcent les valeurs d'égalité et de justice sociale qui animent les OSC. La transparence et la redevabilité sont pour elles le moyen à la fois de gagner la confiance du public et d'asseoir leur crédibilité et leur légitimité. La démocratisation, l'augmentation et l'amélioration des flux d'information entre toutes les parties prenantes, y compris les acteurs politiques, renforcent la société civile et la culture démocratique. La transparence est une condition préalable à la redevabilité de l'OSC.

La redevabilité ne se résume pas à des rapports financiers ; elle doit renforcer l'intégrité institutionnelle et la reconnaissance publique mutuelle des acteurs du développement, en mettant plus particulièrement l'accent sur la reddition de comptes aux populations concernées. Les OSC ancrées dans les communautés de base sont souvent mieux placées pour mettre en œuvre des processus de redevabilité envers la population locale. Le chemin qui conduit les OSC à la transparence et à la redevabilité est parfois semé d'embûches telles que des lois et des régimes répressifs, ou encore une situation de conflit armé.

Conseils

- a) **Pratiquer la transparence et la redevabilité publique** pour renforcer la visibilité des OSC et asseoir leur crédibilité.
- b) **Jeter les bases de la responsabilité mutuelle des OSC et de la redevabilité envers de multiples parties prenantes en donnant facilement accès à l'ensemble des politiques et des documents constitutifs de l'OSC**, notamment aux critères à l'aune desquels les partenaires sont financés, et aux rapports réguliers des programmes et des comptes audités. Ces rapports doivent bien entendu convenir à la nature et aux conditions de l'organisation et s'appuyer sur un socle minimum commun de normes éthiques et juridiques. L'accès aux politiques et aux documents ne saurait mettre ni des vies en danger ni l'existence d'une organisation partenaire en péril.
- c) **Suivre une démarche qui pérennise la co-redevabilité des OSC et de la redevabilité envers de multiples parties prenantes**, en réfléchissant ouvertement aux rapports de force, en étant ouvert aux remises en cause et aux critiques, en fournissant les ressources nécessaires et en définissant le cadre d'un dialogue régulier, ouvert à tous, équitable et sensible au genre. Un mécanisme de recours équitable doit être proposé à celles et ceux qui se considèrent en proie à des actions arbitraires et irrespectueuses.
- d) **Lorsque l'OSC est également donateur, donner accès à des informations sur toutes les organisations partenaires**, y compris sur les sources de financement, dans le cadre de la responsabilité mutuelle et de la transparence. Respecter la vie privée et la confidentialité de toute information susceptible de mettre des vies en danger ou l'existence d'une organisation

partenaire en péril. Des restrictions d'accès à ces informations sont envisageables lorsque l'organisation concernée en introduit la demande dûment motivée.

- e) **Fournir des réponses accessibles, exactes et en temps voulu aux demandes publiques d'information**, y compris des informations regroupées par genre. Chaque fois que possible, ces informations seront disponibles dans les langues appropriées.
- f) **Promouvoir et pratiquer une culture interne démocratique et transparente, avec un leadership qui se montre redevable et efficace**, qui fixe clairement les responsabilités, qui définit des procédures opérationnelles transparentes, des pratiques d'information éthiques, des politiques de lutte contre la corruption, qui respecte l'équilibre des genres, les normes relatives aux droits de l'Homme et qui fait preuve d'intégrité, d'honnêteté et de véracité.

6. Instituer des partenariats équitables et solidaires

Les OSC sont des acteurs du développement efficaces lorsqu'elles... s'engagent avec d'autres OSC et d'autres acteurs du développement à entretenir des rapports transparents, libres et d'égal à égal, basés sur des objectifs et des valeurs de développement communs, le respect et la confiance réciproques, l'autonomie de chaque organisation, un accompagnement sur le long terme, la solidarité et la citoyenneté mondiale.

Quoique très divers, les partenariats efficaces entre OSC expriment une forme de solidarité sociale ; les partenariats entre OSC sont d'autant plus vigoureux qu'ils témoignent d'une volonté délibérée de mettre en œuvre une coordination et une collaboration équitables et réciproques, fondée sur des valeurs partagées et des objectifs définis de commun accord. Dans un esprit d'apprentissage mutuel, ces partenariats apportent de l'expérience, de l'expertise et du soutien aux OSC et aux communautés locales dans les efforts qu'elles déploient autour des questions qui affectent directement l'avenir de ces communautés. Les OSC promeuvent également la solidarité et les liens transnationaux entre les peuples pour sensibiliser l'opinion publique et mobiliser les citoyens de tous les pays. Un partenariat de développement efficace entre OSC exige un engagement sur le long terme afin de négocier des objectifs communs et des objectifs programmatiques sur la base de la confiance, du respect, de la solidarité et du leadership des partenaires du pays en développement.

Pas de partenariat équitable sans autonomie organisationnelle. Un partenariat équitable ne se décrète pas : il résulte d'attitudes et d'actions délibérées de tous les partenaires, afin de contrebalancer l'inégalité des rapports de force. Cette inégalité résulte d'un accès inégal aux ressources, d'inégalités structurelles et historiques, d'inégalités de genre et de l'exclusion des femmes, voire de différences de capacités parfois criantes. Les OSC extérieures interviennent pour mettre en capacité (pas pour dicter) et pour amplifier (pas pour se substituer) aux voix des acteurs de la société civile du pays en développement.

C'est au travers d'une collaboration respectueuse et d'une coordination délibérée avec les différents acteurs du développement, et en particulier avec les donateurs et les gouvernements, que les OSC obtiendront des résultats pérennes et largement partagés. Les OSC demeurent néanmoins des acteurs de plein droit du développement, et pas de simples exécutants agissant pour le compte des donateurs ou des gouvernements. À la base de la coordination, il faut du respect mutuel, un accord sur les domaines précis où les objectifs et les stratégies de développement sont communs, et de l'égalité dans la définition des conditions de coordination

et de cohérence.

Conseils

- a) **Énoncer clairement et explicitement les conditions du partenariat dans un « Accord de partenariat ».** Les responsabilités, les apports, les mécanismes de prise de décision et de reddition de comptes doivent être clairement établis via un dialogue respectueux et un accord librement consenti. Suffisamment de ressources doivent être allouées pour garantir le renforcement mutuel des organisations. La participation des femmes et le respect de leurs besoins stratégiques sexospécifiques sont essentiels pour définir les conditions du partenariat.
- b) **Tous les partenaires s'engagent dans des actions complémentaires cimentées par une analyse, un suivi et des objectifs programmatiques communs plutôt que dans des contrats de projet étriqués.** Ils institutionnalisent et s'investissent dans des relations à long terme, où le choix des stratégies de développement adéquates incombe aux partenaires, en tenant dûment compte des principaux dispositifs d'appui institutionnel, de la responsabilité mutuelle et du dialogue pour surmonter les différences et en veillant à ce que toutes les parties prenantes concernées participent au partenariat.
- c) **Lorsque l'OSC est donateur, elle s'aligne sur les objectifs programmatiques, les stratégies et les systèmes administratifs de l'organisation partenaire** chaque fois que c'est possible, et elle s'emploie à harmoniser ses exigences avec celles des autres donateurs en fonction des systèmes du partenaire.
- d) **Renforcer la collaboration solidaire et créer des synergies pour des causes communes entre OSC, au niveau national et à l'international.** Profiter des occasions et des structures existantes (plates-formes, coalitions et réseaux) et promouvoir de nouvelles formes de collaboration et d'association avec d'autres acteurs du développement, du monde universitaire notamment.
- e) **Définir de commun accord les conditions et les mécanismes d'une gestion des risques, d'un suivi, d'une évaluation, d'un partage d'information et d'un apprentissage mutuel constant.**
- f) **Investir dans des activités de sensibilisation de l'opinion publique établissant un lien entre les conditions et les problématiques qui existent dans le pays donateur et le vécu et la réalité des partenaires,** en favorisant une solidarité et une action transnationales directes et une compréhension et un engagement plus profonds et plus subjectifs envers la relation.

7. Créer et mutualiser les savoirs et s'engager dans l'apprentissage mutuel

Les OSC sont des acteurs du développement efficaces lorsqu'elles... renforcent les moyens par lesquels elles tirent un enseignement de leur expérience, de celle des autres OSC et acteurs du développement, en intégrant les éléments probants de la pratique et des résultats du développement, et en incluant les savoirs et la sagesse des communautés locales et autochtones afin de renforcer l'innovation et la vision du futur qu'elles souhaitent construire.

Les collaborations dédiées à un apprentissage itératif sont le fondement essentiel d'une évaluation de l'impact et des résultats durables du développement. Elles créent également

les conditions propices à des synergies entre les différents acteurs du développement. Dans la sphère du développement, l'apprentissage exige à la fois des mécanismes efficaces d'introspection et de partage des informations et des connaissances. Cela passe notamment par l'organisation d'échanges entre les salariés de l'OSC, les pairs, les volontaires, les partenaires, les populations concernées et d'autres homologues.

Les OSC sont des organisations apprenantes pour qui la création, le partage et l'application des connaissances doivent devenir des composantes stratégiques et méthodologiques fondamentales. Cette quête du savoir doit être définie par l'OSC elle-même, constante, collective, itérative et fondée sur la participation, l'ouverture et la confiance. La mutualisation des savoirs (« l'apprentissage mutuel ») permet de renforcer le respect et la compréhension entre les partenaires, notamment du point de vue des savoirs locaux, des éléments culturels, des relations hommes-femmes, des valeurs, de la spiritualité et des différentes façons de travailler. Une véritable mutualisation des savoirs n'est possible qu'à partir du moment où l'on reconnaît et où l'on s'attaque aux rapports de force déséquilibrés qui peuvent lui faire obstacle. L'amélioration de l'efficacité de la contribution des OSC au développement et l'apprentissage organisationnel passent inévitablement par un renforcement des capacités taillé sur mesures et disposant des ressources nécessaires. Pour adapter et affiner leurs stratégies, leurs priorités et leurs méthodes de travail, les OSC doivent procéder régulièrement à des évaluations qualitatives auxquelles elles associent étroitement les partenaires de développement et les parties prenantes concernées. L'apprentissage organisationnel ne devrait toutefois pas se limiter à de simples processus de « gestion axée sur les résultats à court terme ».

Conseils

- a) **Créer les occasions et les conditions d'un environnement propice à un apprentissage mutuel et à des échanges systématiques** au sein des organisations et entre celles-ci, basés sur la participation, l'ouverture et la confiance dans les activités programmatiques et institutionnelles. Les « leçons apprises » doivent éclairer les prises de décisions, la réflexion et la pratique des organisations.
- b) **Se doter de méthodes et d'outils professionnels et éthiquement responsables** pour recueillir et partager de manière critique les données et les informations fiables à partir desquelles se constitue le savoir des OSC.
- c) **Inciter les OSC à collaborer entre elles pour partager leurs savoirs via des réseaux, des coalitions et un dialogue plurilatéral** afin de favoriser l'innovation et le renforcement des capacités et d'améliorer la performance du développement.
- d) Dans le dialogue politique et les initiatives des OSC en terme de développement , **reconnaître et faciliter le partage et la préservation de la spiritualité, de la sagesse ancestrale et des savoirs autochtones locaux qui sous-tendent les diverses démarches de développement et la gestion des ressources naturelles.**

8. S'engager à obtenir des changements positifs et durables

Les OSC sont des acteurs du développement efficaces lorsqu'elles... collaborent pour que leurs

actions de développement aient des effets et un impact durables, en se concentrant sur les résultats et les conditions d'un changement durable pour les peuples, en mettant spécialement l'accent sur les populations pauvres et marginalisées, afin d'assurer un héritage durable pour les générations présentes et futures.

Les OSC obtiennent des effets de développement durables en prenant des engagements sur le long terme, en travaillant en partenariat, en autonomisant les communautés et en se montrant solidaires des populations concernées. La pérennisation d'un changement positif, porteur de développement, s'obtient aussi par la complémentarité entre les divers acteurs du développement et par le souci de s'attaquer aux causes profondes des inégalités, de la pauvreté et de la marginalisation. Dans des situations d'après-conflit, les OSC peuvent jouer un rôle important dans les efforts de pacification et de restauration de la nation. Dans ces circonstances, où l'État voit parfois sa mission et son périmètre d'action se restreindre, les OSC ont beaucoup à apporter et peuvent combler d'importantes lacunes, mais elles doivent épauler et non se substituer à l'État, auquel il incombe de fournir des biens publics accessibles à tous comme l'éducation et la santé et de rendre compte de son action. Il s'agit néanmoins de renforcer la capacité de l'État à fournir ces biens publics.

Les OSC reconnaissent par ailleurs qu'elles doivent impérativement améliorer leurs propres capacités à évaluer, à démontrer – preuves à l'appui – et à communiquer l'impact et la durabilité d'une action souvent complexe et de longue haleine. Les OSC qui veulent changer durablement leur façon de travailler doivent adhérer au principe d'égalité des genres et l'inscrire en filigrane de toutes leurs actions de développement. C'est au travers du regard de leurs homologues locaux et des populations concernées que l'efficacité de leur contribution à un changement social positif, y compris pour atteindre l'égalité des genres, sera mesurée. L'évaluation des OSC devra également tenir compte de la conjoncture politique et socioéconomique qui peut nuire ou contribuer à la pérennité des changements induits par les résultats produits par les OSC en terme de développement, surtout dans des situations de conflit ou d'après-conflit.

Conseils

- a) **Renforcer la collaboration et le dialogue politique entre les OSC et d'autres parties prenantes du développement afin d'optimiser l'effet durable des activités et du plaidoyer entrepris, en fonction d'objectifs de développement fixés de commun accord.** Les OSC doivent agir de concert avec le gouvernement, afin de renforcer la présence et la capacité de ce dernier à fournir les biens publics, à en rendre compte à tous ses administrés.
- b) **Associer le secteur privé aux programmes de développement et notamment aux initiatives en faveur de l'emploi et d'un développement économique axé sur les moyens de subsistance,** dans le respect des normes relatives aux droits de l'Homme, et sur la base de l'appropriation démocratique, du travail décent et du développement durable. Ces efforts doivent apporter des moyens d'existence aux communautés urbaines et rurales, promouvoir l'inclusion sociale et ouvrir un accès aux ressources, surtout pour le secteur informel, les femmes et les groupes vulnérables de la société.

- c) **Se servir d'outils participatifs pour planifier, suivre et évaluer les activités de développement**, y compris la mise en œuvre des programmes et les actions de plaidoyer. Consolider les capacités analytiques du personnel, des volontaires et des partenaires, l'idée étant de déterminer et d'évaluer les conditions propices à des effets de développement pérennes, qui changent durablement la situation des populations marginalisées ou en situation de pauvreté.
- d) **Améliorer les capacités des OSC grâce à des programmes globaux de renforcement des capacités**, couvrant des domaines tels que les partenariats équitables, le plaidoyer, l'égalité des genres, le réseautage, la facilitation et l'évaluation de l'impact.
- e) **Améliorer la viabilité financière et l'indépendance des OSC** en élargissant autant que faire se peut leur base de financement, afin de réduire leur dépendance à l'égard d'une assistance empreinte de conditions ou de connotations politiques.
- f) **Mobiliser et éduquer les gens pour en faire des citoyens du monde** en favorisant une communication bidirectionnelle avec les homologues et leurs communautés autour d'un développement juste et équitable et de l'efficacité de la contribution des OSC au développement.

CHAPITRE III RENFORCER LES MÉCANISMES DE REDEVABILITÉ DES OSC

L'obligation de rendre des comptes est inscrite dans les mandats des OSC...

Il incombe à tous les acteurs du développement de prouver les effets de leurs interventions, surtout auprès des communautés qu'ils desservent et qui sont les plus affectées. Les OSC reconnaissent et approuvent l'obligation énoncée par le cinquième *Principe d'Istanbul* de pratiquer la transparence et la responsabilité tant du point de vue de leurs actions de développement que de leurs effets. La redevabilité des organisations de la société civile procède de leurs mandats organisationnels respectifs, et fait partie intégrante de leur action en tant qu'agents de changement pour le bien public, au sein des communautés et avec les opinions publiques favorables à leur action. Les OSC concrétisent cette responsabilité en se dotant de divers mécanismes de redevabilité qui varient en fonction des contextes organisationnels et nationaux.

En tant qu'acteurs de développement, les OSC bénéficient de la confiance significative de l'opinion publique et des acteurs locaux... La majorité des OSC se plie à des normes de gestion et d'éthique exigeantes. Les appels qui leur sont légitimement adressés afin d'améliorer leur redevabilité et leur transparence trouvent un écho, sous la forme de diverses mesures : renforcement de la supervision des OSC par un conseil d'administration élu, dialogue constant et transparent avec les partenaires de programme, communication claire avec le public, accès à des rapports de programme et à des audits financiers externes, respect de la supervision par un organisme public de réglementation, sans parler des nombreux codes de conduite ou éthiques mis en place par les OSC. Les différents mécanismes doivent aussi tenir compte de la nature multidirectionnelle de la redevabilité : au sein des pays donateurs et des pays en développement ; tout d'abord auprès des principales parties

prenantes, mais aussi auprès des organisations paires, des partenaires, de l'opinion publique et des bailleurs de fonds privés et publics.

Bien que les OSC soient tenues à une redevabilité et une transparence vigoureuse, leurs efforts peuvent se heurter aux contraintes d'un contexte politique difficile. La mise en œuvre des mécanismes de redevabilité des OSC peut s'avérer difficile lorsque le gouvernement ne garantit pas le droit fondamental de toute communauté discriminée et marginalisée, à s'organiser, à participer à la vie publique et à suivre les trajectoires de développement qu'elle s'est définie.

Exemples d'initiatives prises par les OSC en matière de redevabilité et de transparence

- *ONG pour la transparence et la redevabilité* (Colombie) afin d'améliorer la transparence des OSC.
- *The Accountability Charter*, charte mondiale à laquelle souscrivent les plus grandes OSC internationales.
- *NGO Aid Map* (InterAction - USA) une plate-forme Internet qui recense toutes les actions de sécurité alimentaire menées par les OSC à travers le monde et l'aide humanitaire fournie en Haïti.
- *Code des principes éthiques et de normes minimales pour les ONG* (Comité de coopération pour le Cambodge (CCC), système d'auto-certification destiné à améliorer la gouvernance des OSC au Cambodge.

Le « Kit de mise en œuvre » du *Forum ouvert* reprend d'autres sources et exemples de mécanismes mis en place par les OSC pour améliorer leur redevabilité et leur transparence.

Les mécanismes de redevabilité des OSC peuvent prendre des formes multiples. Les pratiques sont souvent moins formelles, parfois peu visible, dans les petites OSC communautaires. *One World Trust* a recensé et documenté des dizaines de mécanismes de redevabilité volontaires mis en place par les OSC au niveau local, national et mondial (voir l'encadré pour des exemples d'initiative de transparence et de redevabilité en cours). *Civicus*, le fameux réseau mondial d'OSC, a lancé un important programme pluriannuel intitulé « Légimité, transparence et redevabilité » afin de promouvoir l'apprentissage et la mutualisation et le partage entre pairs des bonnes pratiques de transparence et de redevabilité.

Reconnaître les défis posés par les mécanismes de redevabilité...

Afin d'afficher leur redevabilité, les OSC doivent relever de nombreux défis pratiques internes et externes telle que la diversité des acteurs leur nombre, le fait de devoir suivre des approches fondées sur des partenariats équitables, le volontariat qui influence leur mode d'organisation et d'action, les effets inattendus qu'induisent les changements de contexte politique, les demandes de reddition de comptes en tous sens (juridiques, contractuelles et éthiques) auxquelles les OSC doivent répondre. Il n'existe aucun modèle de redevabilité compatible pour toutes les situations et tous les types d'organisation. Les OSC approuvent et encouragent dès lors le partage des enseignements livrés par des systèmes existants afin de développer de nouveaux mécanismes qui renforcent leur redevabilité individuelle et collective.

Que ce soit en termes de processus ou d'engagement, la redevabilité des OSC ne se résume pas à la publication de rapports financiers audités. La redevabilité des OSC, en tant qu'acteurs du développement, se mesure essentiellement à leur capacité à travailler avec les premières parties prenantes les communautés locales, avec les personnes marginalisées et en situation de pauvreté afin de déterminer, de mettre en œuvre et d'évaluer des effets et des résultats de développement fixés de commun accord. Pour une OSC, se montrer redevable équivaut à maximiser ses efforts pour tenir compte des points de vue des personnes en situation de pauvreté. Mais les mécanismes de redevabilité des OSC se heurtent à des nombreuses difficultés pour mesurer les efforts déployés par celles-ci auprès des communautés de base, des personnes en situation de pauvreté et d'autres populations affectées. Les OSC travaillent souvent dans le cadre de partenariats et de contextes nationaux divers, par rapport à des politiques et des réglementations variables, fixés par les donateurs et par les gouvernements des pays en développement, bref, dans des conditions non propices à de forts mécanismes de redevabilité pour les OSC.

les « *Principes d'Istanbul* » corpus de valeurs et de principes qui cadrent la redevabilité des OSC en termes d'efficacité du développement -- sont sujets à interprétation. La prise en compte du contexte, mais aussi des difficultés inhérentes accompagnent la définition et le suivi de normes de redevabilité appropriées et objectives correspondant à ces principes. Cela vaut en particulier pour les OSC qui travaillent dans des situations de conflit et d'après-conflit.

Les mécanismes de redevabilité des OSC ne devraient pas s'intéresser qu'aux effets distincts et mesurables de l'action de développement, mais aussi à ceux d'autres domaines, comme le plaidoyer et la mobilisation en faveur du changement, qu'il est rarement simple de s'attribuer.

Les OSC considèrent la transparence maximale comme postulat fondamental de la redevabilité.. Elles doivent néanmoins s'atteler aux problèmes pratiques que ce critère soulève (durée, coût, charge de travail, vie privée protection des droits et de la vie privée des partenaires et des personnes vulnérables). La mise en œuvre des normes de transparence doit également tenir compte de divers facteurs organisationnels : taille de l'organisation, nécessité d'améliorer l'organisation interne, ainsi que la formation et renforcement des capacités du personnel et des volontaires, sur les systèmes d'audit et de reporting ou encore d'avoir des ressources allouées spécifiquement au suivi et à l'évaluation. Pour la plupart des petites et moyennes OSC, les coalitions(réseaux, fédérations, confédérations d'OSC) s'avèrent généralement indispensables pour relever ces défis, au travers de mécanismes de redevabilité collective.

Renforcer les mécanismes de redevabilité des OSC...

En tant qu'acteurs du développement, les OSC prennent très au sérieux leur obligation de redevabilité totale envers toutes les intervenants clés, quel que soit le contexte national. Elles considèrent dès lors que les mécanismes de redevabilité doivent impérativement être de nature volontaire, et non des « réglementations » imposés par le gouvernement ou par d'autres OSC. Compte tenu de l'hétérogénéité des OSC à travers le monde, les mécanismes volontaires sont le seul moyen concret de fournir un cadre permettant d'améliorer les modes d'actions OSC tout en étant suffisamment souple que pour préserver leur autonomie et leur indépendance.

Par nature et pour rester crédibles, des mécanismes volontaires doivent évoluer et se renforcer dans le temps et en fonction des conjonctures. L'engagement pris par les OSC se caractérise

notamment par la volonté de se plier aux normes les plus exigeantes pour trouver des mécanismes innovants qui se conforment de manière crédible aux exigences de multiples parties prenantes.

Les bonnes pratiques dans les mécanismes de redevabilité, les conseils pour améliorer la pratique de développement des OSC et la poursuite du dialogue entre OSC à l'échelon national via le *Forum ouvert* proposent plusieurs voies à suivre. Le *Forum ouvert* recommande quelques approches de bases pour faire progresser les OSC sur la voie d'un renforcement de leurs mécanismes de redevabilité :

1. Les normes de redevabilité **reposent sur les *Principes d'Istanbul* et les orientations définies dans le présent *Cadre***. Les mécanismes de redevabilité doivent aussi aborder plus largement les questions de gouvernance organisationnelle.
2. **Les mécanismes volontaires doivent indiquer clairement qui rend des comptes à qui et à propos de quoi.**
3. **Le meilleur moyen de définir des mécanismes de redevabilité volontaires en prenant en compte les exigences contextuelles, est de le faire conjointement avec ceux dont le travail sera mesuré.** Si possible, les principales parties prenantes seront consultées. Les mécanismes de redevabilité devraient favoriser l'apprentissage organisationnel et proposer des mesures pour relever les défis.
4. **Les codes de conduite et les mécanismes de redevabilité doivent être accessibles – et faire sens pour les principales parties prenantes.** Pour rendre pleinement compte aux principales parties prenantes, les communications doivent être claires, accessibles, pertinentes et relatives au contexte local.
5. **La flexibilité et l'adaptabilité** sont essentielles à une application réaliste des mécanismes de redevabilité dans des situations diverses et souvent imprévisibles.
6. **Les mécanismes doivent proposer un modèle de bonne pratique et ne jamais imposer à un tiers des principes ou des mesures de résultat que l'OSC n'accepterait pas pour elle-même.**
7. **les mécanismes existants et les leçons apprises doivent être utilisés afin de renforcer la redevabilité au niveau des pays**, surtout à travers les collectifs d'OSC. Pour renforcer les mécanismes de redevabilité, il est important de s'y conformer de manière crédible, en évitant les chevauchements, les redondances et les coûts de transaction élevés.

CHAPITRE IV

CONDITIONS INDISPENSABLES POUR UNE CONTRIBUTION EFFICACE DES OSC AU DEVELOPPEMENT POLITIQUES ET PRATIQUES DES GOUVERNEMENTS

Préambule

Bien qu'indépendantes et autonomes, les OSC n'agissent pas de manière isolée dans la sphère du développement. Leur capacité à appliquer les principes d'efficacité du développement est influencée par les actions d'autres acteurs du développement.

En tant qu'acteurs du développement, les OSC sont largement tributaires du contexte dans lequel

« Conditions propices » et « normes propices »

Les « conditions propices » sont les conditions politiques créées par les gouvernements, les bailleurs officiels et les autres acteurs du développement qui conditionnent la façon dont les OSC s'acquittent de leur mission. Les « normes propices » sont l'ensemble des normes (juridiques, bureaucratiques, fiscales, politiques, culturelles et d'information, par exemple) ayant une incidence sur la capacité des acteurs du développement à s'engager dans les processus de développement de manière durable et efficace.

elles opèrent. Les politiques et les pratiques des gouvernements des pays en développement et des bailleurs officiels influencent et conditionnent leur capacité à s'engager dans le développement. Dans les faits, les OSC ne pourront avancer dans la mise en œuvre des *Principes d'Istanbul* que si les gouvernements et les bailleurs créent des conditions propices pour ce faire, en élaborant des politiques, des lois et des réglementations conformes à ces principes.

Lors du 3^{ème} Forum de haut niveau (FHN) d'Accra, en 2008, tous les gouvernements et les bailleurs se sont engagés « à œuvrer avec les OSC à l'instauration de conditions propices à une maximisation de leur contribution au développement ». Depuis, de nombreuses OSC des pays donateurs comme des pays en développement ont constaté une détérioration de leurs conditions de travail. Les OSC appellent tous les

gouvernements, y compris les bailleurs officiels, à réexaminer avec les OSC, au niveau national, régional et global, les politiques, les réglementations et les pratiques qui affectent les OSC. Le respect des OSC en tant qu'acteurs du développement exige en effet des conditions propices, garantes de la pleine participation des OSC à tous les stades du processus de développement, y compris la planification et la formulation des plans et des stratégies de développement.

Accorder la priorité à la création de conditions propices pour une contribution efficace des OSC au développement des OSC...

Les conditions propices au développement forment un ensemble complexe. Tous les acteurs du développement sont tributaires des diverses crises économiques, sociales, et climatiques persistantes, locales ou globales ainsi que des situations de conflit des. Le contexte politique est aussi un facteur fondamental tant dans les pays donateurs que dans les pays en développement. L'espace accordé aux activités de développement initiées par les OSC s'est rétréci, dans des proportions variables. Au fil des décennies, les OSC ont monté des partenariats afin de maximiser leur impact. Elles ont besoin d'un environnement dans lequel elles sont libres de choisir leurs partenaires en fonction de priorités définies de commun accord.

Le secteur privé occupe aussi une place importante dans le développement Il est essentiel pour les personnes en situation de pauvreté d'intégrer les marchés et il est nécessaire de renforcer le travail décent, y compris pour les travailleurs du secteur informel. En tant qu'acteurs du développement,

les OSC sont concernées par les pratiques des acteurs privés à but lucratif, surtout lorsque celles-ci dégradent les moyens durables d'existence. La mise en place de conditions propices aux OSC suppose que les acteurs du secteur privé s'engagent explicitement à agir aux côtés des acteurs du développement, par le biais du dialogue social et d'actions qui contribuent à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des objectifs de développement internationaux. Ils doivent respecter les conventions et les normes relatives aux droits humains, à l'égalité des genres, au développement durable et au travail décent.

Le présent *Cadre international pour l'efficacité de la contribution des OSC au développement* propose à des principes et des conseils pertinents en vue d'évaluer les pratiques et modes d'actions des OSC et de les améliorer. Les OSC ont rencontré les gouvernements et les donateurs officiels pour discuter avec eux, et sur la base des *Principes d'Istanbul*, des politiques permettant de créer les conditions propices à une maximisation de leur contribution potentielle au développement, conformément à l'engagement pris par les gouvernements et par les organisations multilatérales dans le *Programme d'action d'Accra (PAA)*.

Le *Forum ouvert* se félicite par conséquent du travail accompli par l'Équipe spéciale multilatérale sur l'efficacité de la contribution des OSC au développement et les conditions propices, notamment au travers de ses *Principales constatations en vue du 4^{ème} Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide* (avril 2011) et encourage l'Équipe spéciale à poursuivre ses travaux, qui contribuent de manière positive à l'édification et au renforcement de conditions propices pour les OSC.

Les Principes d'Istanbul pour l'efficacité de la contribution des OSC au développement approfondissent les principes de Paris sur l'efficacité de l'aide

Le *Programme d'action d'Accra* adopté en 2008 invite les OSC « à étudier comment elles entendent appliquer les principes sur l'efficacité de l'aide arrêtés Paris » [PAA, § 20]. Les Principes d'Istanbul pour l'efficacité de la contribution des OSC au développement approfondissent les principes de Paris en termes d'engagement multipartite. Pour les OSC, les *Principes d'Istanbul* reflètent le caractère central d'une appropriation du développement démocratique, ouverte à tous et inclusive dont le PAA reconnaît lui-même qu'elle est indispensable à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et aux respects des engagements de la *Déclaration de Paris*.

L'élaboration des *Principes d'Istanbul* et l'action déployée par le *Forum ouvert* pour amorcer un dialogue multipartite démontrent la volonté des OSC à accorder la priorité à une action concertée de l'ensemble des parties prenantes mue par « une volonté commune de surmonter la pauvreté » [PAA, § 20, § 32]. Tant que les bailleurs et les gouvernements n'auront pas mis en place un minimum de conditions favorables, les OSC auront des difficultés à appliquer les *Principes d'Istanbul*. Tous les gouvernements signataires de la *Déclaration de Paris* et du PAA doivent agir en partenariat avec l'ensemble des acteurs du développement, y compris les OSC, afin de créer les conditions propices à un élargissement de des engagements de l'efficacité de l'aide vers l'efficacité du développement.

Conditions propices à l'efficacité de la contribution des OSC au développement

1. Tous les gouvernements doivent appliquer et faire respecter les droits humains fondamentaux qui permettent aux populations de s'organiser et de participer au développement.

Dans tous les pays ou presque, les OSC, leurs salariés et leurs volontaires connaissent une situation de vulnérabilité politique, financière et institutionnelle qui s'explique par les politiques changeantes et les pratiques restrictives de leur gouvernement. Les OSC s'inquiètent des effets que ces politiques restrictives peuvent avoir sur l'espace juridique et démocratique dont elles disposent. La vulnérabilité des OSC s'explique notamment par l'omniprésence de lois anti-terroristes, par la mise en place de systèmes de réglementation et de financement publics plus restrictifs, et par des gouvernements qui n'hésitent pas à user de leurs prérogatives pour limiter l'activité « politique » des OSC, voire à prendre des mesures répressives contre elles et leurs dirigeants pour avoir critiqué la politique gouvernementale et défendu les droits de l'Homme. Certains personnels des OSC, surtout d'Afrique, ont du mal à obtenir leurs visas à temps pour se rendre à des réunions internationales d'échanges entre OSC ou de coordination régionale et mondiale.

Les OSC continuent de s'organiser et de travailler avec les gouvernements et d'autres parties prenantes afin de renforcer et de contribuer à la gouvernance démocratique et à des activités de développement inclusives. Un gouvernement démocratique a besoin de lois, de règlements et de pratiques qui respectent plusieurs normes ou principes fondamentaux, condition préalable à une société civile solide et efficace.¹ Citons notamment :

- La liberté d'association et de réunion
- La reconnaissance juridique facilitant le travail des OSC
- Le droit à la liberté d'expression
- La liberté de mouvement, le droit à la mobilité et le droit de voyager
- Le droit de fonctionner librement sans ingérence injustifiée de l'État
- L'espace juridique pour rechercher et obtenir les ressources nécessaires à l'appui de leur rôle légitime dans le développement .

Le droit international impose aux autorités publiques d'accorder leur protection aux organisations de la société civile lorsque leur intégrité ou la vie de leurs membres ou collaborateurs sont menacées.

Les OSC se félicitent de la résolution adoptée en 2010 par le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies relatives aux droits d'association et de réunion pacifique. Elles exhortent tous les gouvernements à coopérer pleinement avec le Rapporteur des Nations unies chargé d'assurer le suivi de ces droits.

¹ Pour la structuration et la présentation de ces principes, nous nous sommes inspirés des « Principes internationaux protégeant la société civile », in *Défendre la société civile*, Rapport du World Movement of Democracy, février 2008. Voyez <http://www.wmd.org/sites/default/files/media/defending-civil-society-reports/De%CC%81fense%20de%20la%20socio%CC%81te%CC%81%20civile.pdf>. Ces droits sont garantis par le Pacte international des Nations unies relatif aux droits civils et politiques (PIRDGP) et d'autres traités multilatéraux et régionaux.

2. Priorités pour les gouvernements partenaires et les bailleurs officiels

a) Reconnaître que les OSC sont des acteurs de plein droit du développement

En considérant les OSC comme acteurs de plein droit du développement, le PAA [§ 20] a marqué une avancée significative dans la reconnaissance de leur contribution spécifique au développement. L'ancrage des OSC dans la société, et leur présence aux côtés des populations discriminées et en situation de pauvreté, en font des acteurs incontournables du développement. Les multiples missions des OSC, en termes de prestations de services, de processus d'organisation sociale et de catalyse de la participation citoyenne dans tous les processus de développement, doivent être renforcées et non réduites. Tous les gouvernements doivent affirmer et garantir la pleine participation des OSC en tant qu'acteurs de plein droit du développement et les différencier d'autres acteurs tels que le secteur privé.

b) Structurer le dialogue démocratique et politique afin d'améliorer l'efficacité du développement

Les gouvernements des pays en développement et des pays donateurs doivent créer des conditions favorables à une participation propice et inclusive de toutes les OSC au dialogue politique dans tous les aspects du développement. Les OSC sont des générateurs et de promoteurs de savoir lié au développement .. Elles relaient notamment les expériences et les voix des hommes, des femmes, des garçons et des filles marginalisés ou en situation de pauvreté dans les processus politiques et la définition des priorités. Tous les acteurs devraient agir en partenariat afin de renforcer la capacité d'un dialogue démocratique pour renforcer la confiance mutuelle et la compréhension réciproque et les savoirs communs.

Dans le cadre du *Forum ouvert*, les OSC ont fait état d'importants obstacles à un dialogue politique et démocratique ouvert à tous. Sur la base de bonnes pratiques, les OSC ont identifié plusieurs conditions essentielles pour inverser cette tendance :

1. une écoute systématique des divers points de vue, en particulier des organisations communautaires, des associations de femmes et des représentants des populations indigènes ;
2. des objectifs et des processus clairs et transparents ;
3. le libre accès à l'information, notamment aux stratégies nationales et aux programmes envisagés ;
4. l'accès à des documents pertinents, disponibles dans la langue des personnes consultées ;
5. des consultations en temps voulu pour pouvoir influencer les décisions ;
6. la reconnaissance des responsabilités et des apports des autres acteurs, surtout des parlementaires et des autorités locales ;
7. des ressources suffisantes pour permettre une pleine participation de l'ensemble des parties prenantes.

Il incombe aux gouvernements et aux bailleurs de veiller à ce que les OSC locales soient pleinement consultées lors de la planification, de la conception et de la mise en œuvre des programmes de développement d'un pays.

c) Rendre compte de politiques cohérentes et transparentes, au service du développement

Les gouvernements doivent mettre en pratique les principes de bonne gouvernance, c'est-à-dire rendre compte de leurs actions, plans, stratégies et priorités de développement en toute transparence. Dans le cadre de leur mission de « veille démocratique », les OSC peuvent s'assurer que les ressources publiques servent à favoriser le plus possible la lutte contre la pauvreté et une croissance équitable. De même, les bailleurs officiels doivent instaurer des politiques cohérentes et transparentes qui définissent la place et le rôle qu'ils accordent aux OSC dans leurs stratégies et leurs plans d'action, y compris dans la mise en œuvre des programmes dans les pays

d) Créer des modes de financement propices à l'efficacité de la contribution des OSC

Par définition, l'OSC entre en relation avec un bailleur de fond pour accéder à des financements pour mener des activités de développement. Les OSC sont elles-mêmes confrontées à la difficulté de créer des partenariats équitables lorsqu'elles deviennent bailleurs. Mais elles sont également conditionnées et parfois limitées par les modalités et les politiques de financement des bailleurs de fonds officiels. Pour que les conditions soient propices à l'efficacité de la contribution des OSC, les bailleurs officiels doivent proposer des modalités de financement 1) axées sur les résultats, qui s'inscrivent sur le long terme et s'accompagnent d'un appui institutionnel, partant du principe que les OSC fournissent des biens publics ; 2) réactives par rapport aux initiatives des OSC, 3) ouvertes à la diversité des OSC, en apportant un soutien à des OSC de toutes tailles ; 4) aux dispositions prévisibles, transparentes, harmonisées et faciles à comprendre ; 5) qui visent à promouvoir la mobilisation des ressources locales ; 6) soutenant les des OSC, y compris en termes de plaidoyer et de politiques de développement.

Une société civile dynamique, qui défend la cause des populations marginalisées, constitue un bien public. Les gouvernements devraient reconnaître cette mission importante en leur octroyant des aides fiscales, au travers d'abattements ou d'autres mécanismes qui assurent la pérennité du fonctionnement des acteurs de la société civile.

Progresser dans l'élaboration de normes qui encadrent les conditions propices aux OSC...

La nature multipartite et inclusive du Groupe de travail du CAD sur l'efficacité de l'aide a offert une opportunité unique de compiler les éléments probants et de poursuivre le dialogue autour des conditions propices aux OSC. Le *Forum ouvert* se félicite du travail accompli par l'Équipe spéciale plurilatérale sur **l'efficacité de la contribution des OSC au développement** et les conditions propices et voit dans les *Principaux messages en vue du 4^{ème} Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide* qu'elle a adoptés en mars 2011 une contribution positive et substantielle au renforcement des normes établissant des conditions propices aux OSC.

L'Équipe spéciale plurilatérale propose des normes importantes dans cinq domaines clés : 1) reconnaître les OSC en tant qu'acteurs indépendants et de plein droit du développement ; 2) créer des conditions propices aux OSC, sur la base des normes relatives aux droits Humains ; 3)

approfondir les modèles d'appui aux OSC mis en place par les bailleurs ; 4) renforcer l'efficacité de la contribution des OSC au développement , et 5) assurer la redevabilité et la transparence. Ces normes s'accompagnent de recommandations communes, qui s'inscrivent dans le droit fil de la mise en application des *Principes d'Istanbul* à laquelle se sont engagées les OSC (voyez l'Annexe 3 pour une sélection des messages-clés de l'Équipe spéciale).

La pleine mise en œuvre des cinq principes de la *Déclaration de Paris* et du *Programme d'action d'Accra* impose déjà aux gouvernements signataires la création de conditions propices pour les OSC. Le *Forum ouvert sur développement l'efficacité de la contribution des OSC au développement* appelle tous les signataires de la *Déclaration de Paris* à honorer pleinement ces obligations. Le présent *Cadre* jette les bases d'un dialogue multilatéral permanent au niveau national, régional et mondial, donnant naissance à des lois, des règlements et des pratiques porteurs pour les OSC en tant qu'acteurs du développement.

CHAPITRE V PROCHAINES ÉTAPES

Le *Forum ouvert* a entraîné les OSC dans un extraordinaire périple mondial d'autoréflexion sur l'identité, les missions, et les principes des OSC en tant qu'acteurs efficaces du développement. Le présent ***Cadre international pour l'efficacité de la contribution des OSC au développement***, adopté dans son intégralité par 240 représentants d'OSC de 70 pays à Siem Reap, au Cambodge, marque l'aboutissement d'un consensus mondial. Où qu'elles opèrent, les OSC trouveront dans ce *Cadre* et les *Kits de mise en œuvre et de plaidoyer* qui l'accompagnent des outils qui leur permettront d'être à l'écoute de leur public et de la société au sens large, en vue de créer un monde plus équitable.

Tous les acteurs du développement – OSC, gouvernements et donateurs – dépendent les uns et des autres et doivent unir leurs forces pour aider les populations marginalisées et en situation de pauvreté à se développer. Tous ont intérêt à ce que le secteur OSC soit dynamique.

Les OSC se rendront au 4^{ème} Forum de haut niveau (4^{ème} FHN) à Busan, en Corée, avec la ferme intention de renforcer et d'améliorer leur secteur en tant qu'acteur du développement, par l'application des *Principes d'Istanbul*. Les OSC appellent tous les gouvernements associés à ce 4^{ème} FHN à reconnaître le processus du *Forum ouvert* et à adopter les *Principes d'Istanbul* comme fondement essentiel de leurs politiques d'engagement et de soutien à la société civile dans la sphère du développement.

Les OSC s'engagent, dans les mois qui suivront le 4^{ème} FHN, à poursuivre les discussions portant sur l'application et le suivi des *Principes d'Istanbul*. Ces discussions se déploieront sur plusieurs niveaux : réunions nationales et sectorielles, débats autour des pratiques de développement au sein de chaque OSC, auto-évaluations et examens par les pairs, dialogue avec d'autres parties prenantes du développement, notamment les organisations représentant directement les personnes en situation de pauvreté.

Tous les acteurs du développement doivent redoubler d'efforts pour améliorer leur redevabilité à l'égard des objectifs de développement internationaux, OMD compris, dans le respect des normes internationales relatives aux droits humains. Les OSC ne font pas exception à la règle ; elles reconnaissent d'ailleurs devoir améliorer leurs pratiques de développement. Elles mesureront et amélioreront les mécanismes de redevabilité à la lumière de leur expérience et des bonnes pratiques, dans le respect d'une application propre à chaque pays des principes qu'elles se sont donnés pour l'efficacité de leurs actions de développement, leur indépendance et leur autonomie en tant qu'acteurs du développement.

Les OSC souhaitent et se réjouissent que les gouvernements des pays en développement, les bailleurs de fonds officiels et les institutions multilatérales s'engagent à soutenir la mise en œuvre des principes de l'efficacité de la contribution des OSC au développement et à relever les défis qui accompagnent leur application. Le *Forum ouvert* se félicite que l'Équipe spéciale sur l'efficacité de la contribution des OSC au développement se propose de poursuivre le dialogue de haut niveau jusqu'au 4^{ème} FHN et au-delà, toutes les parties prenantes devant collectivement et individuellement déployer des efforts pour résoudre les questions de l'efficacité du développement des OSC qui restent en suspens.

Tous les acteurs du développement devront continuer d'unir leurs forces pour faire progresser les droits humains, l'égalité des genres et la justice sociale au travers de réformes de la coopération au développement. Avec les présents principes, normes et orientations, le *Cadre international pour l'efficacité du développement des OSC* entend contribuer de manière significative à ces réformes.

ANNEXE 1

Principes d'Istanbul pour l'efficacité du développement des OSC¹

Les organisations de la société civile sont un élément vivant et essentiel de la vie démocratique des pays à travers le monde. Les OSC collaborent avec les peuples dans toute leur diversité et travaillent à promouvoir leurs droits. Les traits essentiels des OSC en tant qu'acteurs du développement à part entière – qu'elles soient volontaires, diverses, non-partisanes, autonomes, non-violentes, et qu'elles travaillent et collaborent pour le changement – sont les fondements des principes de l'efficacité du développement des OSC d'Istanbul. Ces principes guident le travail et les pratiques des organisations, à la fois dans les situations de paix et de conflits, dans différents domaines de travail, du niveau local à la défense des politiques, et dans un continuum allant de l'urgence humanitaire au développement à long terme.

1. Respectent et encouragent les droits de l'Homme et la justice sociale

Les OSC sont efficaces en tant qu'acteurs du développement lorsqu'elles... développent et mettent en œuvre des stratégies, des activités et des pratiques afin de promouvoir les droits des individus et plus généralement, les droits de l'Homme, y compris le droit au développement, avec dignité, à un travail décent, à la justice sociale et à l'équité pour tous.

¹ **Remarque :** les *Principes d'Istanbul* adoptés par l'Assemblée mondiale du Forum ouvert tenue à Istanbul, du 28 au 30 septembre 2010, ont servi de base à l'ébauche d'un Cadre international pour l'efficacité du développement des OSC. Ces principes sont détaillés dans la seconde ébauche de ce cadre, qui est actuellement mise à jour et sera disponible sur le site web du *Forum ouvert* : www.cso-effectiveness.org.

2. Représentent l'égalité et l'équité entre les sexes en favorisant les droits des femmes et des jeunes filles

Les OSC sont efficaces en tant qu'acteurs du développement lorsqu'elles... s'attachent à la promotion et à la pratique de la coopération du développement en représentant l'équité entre les sexes, en se faisant le reflet de l'expérience et des préoccupations des femmes, en soutenant l'effort des femmes afin qu'elles réalisent leurs droits individuels et collectifs, et qu'elles participent en tant qu'acteurs totalement autonomisés dans le processus de développement.

3. Se concentrent sur l'autonomisation des peuples, la propriété et la participation démocratiques

Les OSC sont efficaces en tant qu'acteurs du développement lorsqu'elles... soutiennent l'autonomisation et la participation inclusive des peuples afin d'étendre leur propriété démocratique des politiques et des initiatives de développement qui affectent leurs vies, en mettant l'accent sur les personnes pauvres et marginalisées.

4. Favorisent un environnement durable

Les OSC sont efficaces en tant qu'acteurs du développement lorsqu'elles... développent et mettent en œuvre les priorités et les approches afin de promouvoir un environnement durable pour les générations présente et future, y compris des réponses urgentes aux crises du climat, en tournant leur attention tout spécialement vers les conditions socioéconomiques, culturelles et indigènes pour une intégrité et une justice écologiques.

5. Pratiquent la transparence et la responsabilité

Les OSC sont efficaces en tant qu'acteurs du développement lorsqu'elles... font preuve d'un engagement organisationnel soutenu à la transparence, d'une responsabilité multiple, et d'intégrité dans leurs opérations internes.

6. Poursuivent des partenariats équitables et solidaires

Les OSC sont efficaces en tant qu'acteurs du développement lorsqu'elles... s'engagent à entretenir des rapports transparents avec les OSC et autres acteurs du développement, basés sur des objectifs de développement et des valeurs partagés, le respect mutuel, la confiance, l'autonomie organisationnelle, un accompagnement à long terme, la solidarité et la citoyenneté mondiale, de manière libre et d'égal à égal.

7. Créent et partagent des connaissances et s'engager à l'apprentissage mutuel

Les OSC sont efficaces en tant qu'acteurs du développement lorsqu'elles... améliorent la façon de tirer un enseignement de leurs expériences, des autres OSC et acteurs du développement, en intégrant les faits avérés de la pratique et des résultats du développement, et en incluant le savoir et la sagesse des communautés locales et indigènes, afin de renforcer l'innovation et la vision du future qu'elles souhaiteraient construire.

8. S'engagent à accomplir un changement durable positif

Les OSC sont efficaces en tant qu'acteurs du développement lorsqu'elles... collaborent afin d'obtenir de leurs actions de développement des résultats et des impacts durables, en se concentrant sur les résultats et les conditions d'un changement durable pour les peuples, en mettant spécialement l'accent sur les populations pauvres et marginalisées, afin d'assurer un héritage durable pour les générations présente et future.

Guidées par ces principes d'Istanbul, les OSC s'engagent à mener des actions pro actives afin d'améliorer et d'être totalement responsables de leurs pratiques de développement. Il sera tout aussi important que des politiques et des pratiques soient mises en œuvre par les acteurs. À travers des actions en accord avec ces principes, les gouvernements des pays donateurs et partenaires manifestent leur engagement pris lors du Programme d'action d'Accra selon lequel ils « partagent un intérêt à faire en sorte que la contribution des OSC au développement atteigne son plein potentiel ». Tous les gouvernements ont le devoir de faire respecter les droits de l'Homme les plus essentiels-entre autres, la liberté d'association, la liberté d'assemblée, et la liberté d'expression. Ce sont là des pré-conditions pour un développement efficace.

Istanbul, Turquie

29 septembre 2010

ANNEXE 2

Missions des OSC dans le développement

Si des gens se réunissent pour créer des OSC, c'est qu'ils voient en elles l'expression volontaire et sans but lucratif du droit au développement des peuples, au travers d'associations libres. Les OSC sont des vecteurs de solidarité sociale, de service et de mobilisation permettant à des personnes de mieux faire valoir leurs droits à de meilleures conditions de vie et à une société démocratique. Au travers des OSC, des personnes expriment activement leur « citoyenneté » eu égard à la responsabilité de l'État et du gouvernement de veiller au respect, à la protection et à la jouissance de ces droits.

Individuellement ou en collaboration avec d'autres OSC et d'autres acteurs, les OSC mènent divers types d'action dans la sphère du développement :

- a) Engagement et appui direct aux communautés, aux groupes pauvres et marginalisés** dans le domaine de l'autopromotion et de l'innovation dans le développement local.
- b) Fourniture de services de base et d'infrastructures essentielles** au plan local, surtout de services sociaux tels que la protection et la prise en charge sanitaires, l'éducation, l'eau et l'assainissement, tout en habilitant les communautés à obtenir du gouvernement la pleine jouissance de leur droit à ces services.
- c) Mettre les communautés de base marginalisées et les personnes en situation de pauvreté, surtout les femmes, en capacité** de revendiquer leurs droits au travers d'un renforcement des capacités ouvert à tous, d'une plus grande mobilisation sociale et d'une écoute plus attentive du citoyen afin de démocratiser le développement local et national et la participation aux politiques publiques.
- d) Inciter les communautés, la société civile, le secteur privé, les autorités locales et les autres acteurs du développement à collaborer** et à rechercher des synergies en fonction d'approches et de priorités de développement fixées de commun accord.
- e) Apporter à l'agenda politique public** toute la richesse des connaissances, des problématiques, des points de vue et des propositions des OSC qui respectent et s'inspirent des vertus spirituelles ancrées dans les valeurs culturelles, y compris les droits des peuples autochtones et leur notion du « vivre bien » (du « bien vivre »).
- f) Suivi des pratiques de développement et des politiques des gouvernements et des donateurs**, au travers d'un travail de recherche et d'élaboration des politiques, d'un dialogue politique, en les mettant devant leurs responsabilités démocratiques vis-à-vis des populations exclues et marginalisées, sur la base des savoirs locaux.
- g) Éduquer et contribuer à l'avènement des valeurs sociales que sont la démocratie, la solidarité et la justice sociale** par la création de connaissances, le partage des informations et en incitant les populations à agir pour une citoyenneté globale.
- h) Favoriser le volontariat national et international**, que ce soit pour créer ou pour soutenir des OSC et/ou contribuer à la vie organisationnelle et à la mission des OSC.
- i) Trouver des sources de financement** – y compris pérenniser des sources de financement locales et nationales dans les pays en développement - **et des ressources humaines et les mettre au service du développement**, directement comme OSC bénéficiaires ou comme intermédiaires des donateurs au plan local, national et international.
- j) Établir des contacts et des réseaux entre OSC, dans les sociétés civiles et entre celles-ci,**

d'une manière qui incite à rendre des comptes aux populations visées quant à l'impact positif des actions entreprises en faveur de leurs droits.

ANNEXE TROIS

Sélection de messages-clés adressés par l'Équipe spéciale plurilatérale sur l'efficacité du développement des OSC et les conditions propices

Parmi ses dix-sept messages, l'Équipe spéciale appelle notamment toutes les parties prenantes du développement :

- 1) à réaffirmer que les OSC sont des acteurs indépendants et de plein droit du développement et à souligner l'importance d'un dialogue politique plurilatéral ;
- 2) à vouloir et à promouvoir, tant par la loi que dans la pratique, des conditions propices pour les organisations de la société civile en tant qu'acteurs indépendants du développement, et au minimum à tenir les engagements déjà pris envers les instruments nationaux et régionaux qui garantissent les droits fondamentaux ;
- 3) à veiller à ce que les modalités de mise en œuvre des principes de la Déclaration de Paris, s'agissant notamment de l'appropriation et de l'alignement, ne restreignent pas les conditions propices aux OSC ;
- 4) (les donateurs) à mettre en œuvre des modèles d'appui qui contribuent à l'efficacité des OSC... au travers de politiques et d'exigences qui soutiennent les missions des OSC en tant que véritables acteurs indépendants et de plein droit du développement.
- 5) à reconnaître les efforts et les progrès déjà accomplis par les OSC pour prouver leur redevabilité... celles-ci étant convaincues qu'elles ont des progrès à faire et qu'elles doivent s'atteler à appliquer rigoureusement des mécanismes et des normes qui améliorent leur redevabilité et leur transparence ;
- 6) à favoriser une adoption et une application contextualisées des principes de l'aide et de l'efficacité du développement, notamment des *Principes d'Istanbul pour l'efficacité du développement des OSC*, des orientations et des indicateurs qui les accompagnent, et à soutenir les OSC dans les efforts qu'elles déploient en permanence pour appliquer et suivre des normes et des outils d'autorégulation.
- 7) à reconnaître qu'ils ont un devoir de redevabilité à l'égard de leur aide et de leurs efforts de développement et qu'ils doivent s'inciter mutuellement à rendre des comptes.
- 8) à redoubler d'efforts pour améliorer leur transparence ... en respectant des règles d'accès à l'information, et en choisissant des volumes de ressources et des modalités qui ne mettent en péril ni la poursuite des opérations, ni la sécurité ni l'intégrité des OSC ou des personnes qui travaillent avec elles.